



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 22 septembre 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 5 octobre 2009

TARIFS DU STATIONNEMENT PARKING DES
CAPUCINS

Accusé de réception de la préfecture en date du mardi
06 octobre 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : Mme Nicole IZORE -

Excusés avant donné pouvoir :

- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Françoise BILLY
- Michel PAILLEY donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD

DREMOS

TARIFS DU STATIONNEMENT PARKING DES CAPUCINS

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Je vous propose d'annuler la délibération du Conseil municipal du 8 Juin 2009 concernant les modalités de stationnement des employés de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Deux-Sèvres, conformément à la demande de la Préfecture des Deux-Sèvres.

En conséquence, les tarifs du stationnement, place des Capucins, applicables à tous les usagers, sont ceux de la zone verte.

Ces tarifs sont les suivants conformément à la délibération en date du 11 Mai 2009 :

Stationnement payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h Tous les jours sauf dimanches et jours fériés Limité à 8 heures

DUREES		TARIFS
h/mn	MN	Prix en Euros
1 h 00	60	0,80 €
2 h 00	120	1,50 €
3 h 00	180	2,00 €
8 h 00	480	5,00 €

Paiement minimum : 0,80 €

Paiement de toutes sommes intermédiaires possible de 0,80 € à 5 € par tranche de 0,10 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la délibération n°20090221 du Conseil municipal du 8 Juin 2009, et annuler les modalités de stationnement fixées concernant les salariés de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Deux-Sèvres ;
- approuver les nouveaux tarifs proposés applicables à tous les usagers, parking des Capucins.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	32
Contre :	2
Abstention :	9
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE